

LEFEBVRE, Bernard, *L'école sous la mitre*. Montréal, Éditions Paulines, 1980, 273 p. \$15.00.

Ruby Heap

Volume 35, Number 3, décembre 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303987ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303987ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Heap, R. (1981). Review of [LEFEBVRE, Bernard, *L'école sous la mitre*. Montréal, Éditions Paulines, 1980, 273 p. \$15.00.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35(3), 421–424. <https://doi.org/10.7202/303987ar>

LEFEBVRE, Bernard, *L'école sous la mitre*. Montréal, Éditions Paulines, 1980, 273 pages. \$15.00.

Pour celui qui s'intéresse à l'évolution du système scolaire québécois, les nombreux travaux de Louis-Philippe Audet constituent des ouvrages de base indispensables. Fruit d'une recherche doctorale effectuée par un étudiant d'Audet, *L'école sous la mitre* s'inscrit désormais dans cette catégorie. En effet, Bernard Lefebvre analyse de façon systématique les structures et l'oeuvre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, organisme auquel incombait entre 1869 et 1964 la régie des écoles publiques catholiques, des écoles normales et des institutions d'enseignement ménager de la province. Cette étude s'inspire clairement de l'*Histoire du Conseil de l'Instruction publique* de L.-P. Audet, publiée en 1964. L'A. le reconnaît d'ailleurs dans sa bibliographie, et s'il a puisé l'essentiel de sa documentation dans les procès-verbaux du Comité catholique, les références multiples aux ouvrages d'Audet témoignent de l'influence du maître sur le disciple.

Le volume se divise en trois parties principales. La première, qui se veut une «analyse descriptive» des composantes du Comité catholique, offre de cet organisme un portrait déjà partiellement tracé par L.-P. Audet dans l'étude déjà mentionnée. Le Comité fut établi par la loi scolaire de 1869, qui divisa en deux organismes confessionnels le Conseil de l'Instruction publique, créé dix ans plus tôt. La loi scolaire de 1875 eut trois conséquences majeures sur la composition et le fonctionnement du Comité. Elle accorda d'abord à l'Église une place de choix au sein du Comité, qui comprit désormais tous les évêques dont le diocèse était situé complètement ou en partie au Québec et un nombre égal de laïcs nommés par le gouvernement. Elle consacra aussi la séparation totale des Comités catholique et protestant, qui fonctionnèrent dès lors indépendamment l'un de l'autre. Enfin, cette loi abolit le ministère de l'Instruction publique et confia au Comité la juridiction exclusive de «tout ce qui concerne spécialement les écoles et l'Instruction publique en général des catholiques romains». Même si ses décisions devaient être entérinées par l'État, le Comité bénéficia d'une large mesure d'autonomie, et le projet de rétablir un ministère de l'Éducation ne se concrétisera qu'en 1964.

Soustrait aux règles de la démocratie, le Comité catholique s'affirma dès le départ comme une institution réservée à l'élite bien pensante. La majorité des laïcs qui y siégèrent appartenaient aux professions libérales, d'où originaient l'ensemble des chefs de file québécois. Les éducateurs de carrière furent, par contre, rarement appelés au Comité, ce qui indique bien le peu de prestige jadis attaché à leur fonction. Ils purent toutefois participer à l'élaboration des politiques scolaires au sein des nombreuses commissions et sous-commissions mises graduellement sur pied par le Comité pour faciliter la tâche de ses membres. Les évêques possédaient, il est vrai, une certaine expérience pédagogique puisque, pour la plupart, ils avaient enseigné dans des séminaires ou des collèges. De plus, ils assistèrent assidûment aux séances du Comité et conservèrent presque tous leur siège jusqu'à leur mort. De leur côté, les membres laïcs manifestèrent beaucoup moins de zèle, ce qui ne les empêcha pas de considérer leur

poste comme inamovible. Quelques-uns enregistrèrent des records de longévité impressionnants, tel ce défenseur ardent des valeurs cléricales et conservatrices, le sénateur Thomas Chapais, qui siégea plus de 54 ans au Comité catholique. Bref, peu de sang neuf coula dans les veines de cet organisme, pour lequel la sauvegarde de la foi et des moeurs allait de pair avec le développement de l'instruction publique.

La seconde partie du livre s'ouvre avec une analyse des activités menées par le Comité catholique dans le secteur de l'enseignement élémentaire et secondaire public. Celle-ci met surtout en relief l'archaïsme et l'immobilisme des anciennes structures scolaires francophones au niveau secondaire. Jusqu'à la réforme scolaire des années 1960, le cours classique de huit ans dispensé dans les collèges privés constitua une voie privilégiée débouchant directement sur l'université. Ce n'est qu'en 1956 que fut effectuée une tentative pour établir un cours secondaire public équivalent au *High School* anglais, c'est-à-dire permettant au plus grand nombre d'accéder aux études universitaires. Cette innovation entraîna alors l'intégration partielle du cours classique dans le secteur public. Les évêques siégeant au Comité acceptèrent-ils d'emblée cette démocratisation de l'enseignement classique, qui brisait le monopole des collèges privés? L'A. mentionne bien à cet égard que «certains membres... craignaient que la formation classique ne perde de sa valeur, si elle était dispensée ailleurs que dans les collèges». Nous aurions aimé, quant à nous, que l'auteur précise la position adoptée par l'épiscopat sur cette question.

Un chapitre consacré à l'enseignement ménager révèle, par contre, l'appui inconditionnel qu'accordèrent les évêques et le Comité catholique à ce type de formation, introduit par les Ursulines à la fin du XIXe siècle. Le Comité encouragea spécialement les efforts de l'abbé Albert Tessier qui, à partir de 1937, orienta l'enseignement ménager vers l'éducation familiale. Selon le cardinal Rodrigue Villeneuve, il fallait, en effet, «réhabiliter» sans tarder «les valeurs familiales dangereusement en baisse, même dans les milieux éducatifs». Après avoir connu une expansion remarquable, les instituts familiaux commencèrent à éprouver des difficultés au début des années 1960. Existe-t-il un rapport direct entre les mutations sociales et religieuses provoquées par la «Révolution tranquille» et le déclin du mouvement d'éducation familiale? Il est regrettable que l'A. n'ait pas tenté de cerner les causes de ce phénomène.

Un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage retrace l'évolution du secteur scolaire anglo-catholique, auquel l'AANB n'accordait aucune existence distincte et dont la régie relevait du Comité catholique à majorité francophone. L'A. explique alors comment les catholiques anglophones réussirent à obtenir du Comité l'entière liberté d'instaurer entre 1937 et 1950 un cours élémentaire, secondaire et de formation pédagogique fortement inspiré de celui des Anglo-protestants. La politique d'accommodement et de coopération adoptée par le Comité au cours de cette période se mérita les éloges des leaders anglo-catholiques, tel le cardinal G.E. Carter qui convenait que «the French Canadians are capable of great generosity». Le lecteur ne peut certes reprocher à l'A. d'observer, à

propos de l'édification de ce troisième réseau d'écoles publiques au Québec, qu'«une telle réalité dépasse la fiction».

La dernière partie du livre analyse l'oeuvre du Comité catholique dans le champ de la formation et de la certification des maîtres. Les chapitres qui suivent démontrent combien fut lente et difficile l'évolution de l'enseignement normale au Québec. La valeur et l'utilité de nos écoles normales furent longtemps sous-estimées et parfois même contestées, ce qui ne facilita guère la préparation d'un personnel enseignant uniformément qualifié. L'A. estime ainsi que le niveau d'études des maîtres n'était pas suffisamment élevé dans le passé, plusieurs d'entre eux ayant d'ailleurs rempli leur charge sans diplôme. Mais pour redresser cette situation, il fallait en définitive que la fonction d'instituteur soit reconnue comme une véritable profession et que l'enseignant puisse toucher un traitement correspondant à l'importance de son rôle. Or, les victoires acquises par le corps enseignant dans le domaine des salaires et des conditions de travail ne datent vraiment que des années 1960. Le Comité catholique a-t-il fourni au cours du siècle précédent tous les efforts voulus pour hausser le prestige et le niveau social de l'instituteur québécois? L'A. ne s'est malheureusement pas penché sur cette question essentielle.

D'ailleurs, B. Lefebvre soutient au terme de son étude que «le Comité catholique a accompli la tâche que le législateur lui avait assignée». Il nous semble que l'A. aurait pu offrir un jugement plus critique sur l'objet de sa recherche. Ainsi, il néglige l'impact des nombreuses polémiques qui secouèrent les séances du Comité et qui ne contribuèrent sûrement pas à son efficacité. Le recours presque exclusif aux procès-verbaux du Comité catholique a évidemment limité l'éventail des sources accessibles à l'A. Mentionnons entre autres les journaux, les Débats de l'Assemblée législative et les archives du Département de l'Instruction publique. L'ouvrage fait en outre abstraction du contexte politique et social dans lequel s'inscrit l'oeuvre du Comité. Seule une brève esquisse de deux pages nous est offerte dans l'introduction. Or, l'A. avance tout de même certaines propositions qui ne s'appuient pas sur une argumentation étoffée ou sur des preuves suffisantes. Au sujet des résolutions adoptées par le Comité, il affirme par exemple que «si le gouvernement ne les désavoua pas plus souvent, c'est probablement parce qu'il était généralement d'accord avec les décisions prises, parce qu'elles lui convenaient et qu'elles satisfaisaient l'opinion publique». Il est difficile pour le lecteur d'accepter une explication aussi simple que brève.

Soulignons enfin la lacune la plus sérieuse du volume: B. Lefebvre ne s'attarde pas à défendre la thèse centrale sur laquelle est censée reposer son étude, à savoir que l'école québécoise s'est développée «sous la mitre» parce que l'État s'inclina pendant près d'un siècle devant le Comité catholique où régnait en maître l'épiscopat. Voilà sans doute, aux yeux de l'A., une vérité acquise qu'on ne saurait remettre en question, d'autant plus qu'elle a fourni à son ouvrage un titre propre à capter l'attention du public lecteur.

En fait, l'étude analytique et institutionnelle effectuée par B. Lefebvre illustre avant tout le travail du pédagogue qui a comme souci premier

de clarifier le dédale des structures et des rouages d'un système d'enseignement. À cet égard, *L'école sous la mitre* constitue une contribution utile dont l'historien de l'éducation devra nécessairement tenir compte.

*Département d'histoire
Université de Montréal*

RUBY HEAP